



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2007
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique	1–3	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques	4–12	3
A. Généralités	4–7	3
B. Dernières élections et évolution de la situation politique	8–12	5
III. Budget	13–16	6
IV. Économie	17–40	7
A. Généralités	17–19	7
B. Secteurs économiques	20–32	8
1. Agriculture et pêche	20–21	8
2. Production manufacturière et industrie	22–27	8
3. Bâtiment	28–30	9
4. Tourisme	31–32	9
C. Secteur financier	33–35	10
D. Transports et communications	36–38	10
E. Services publics de distribution, eau et assainissement	39–40	11
V. Questions militaires	41–42	11
VI. Situation sociale	43–61	12



A.	Emploi	43–46	12
B.	Éducation	47–52	12
C.	Santé publique	53–57	14
D.	Droits de l’homme et questions connexes	58	15
E.	Criminalité et prévention du crime	59–61	15
VII.	Environnement	62–65	15
A.	Protection des ressources naturelles	62–64	15
B.	Préparation aux catastrophes	65	16
VIII.	Statut futur du territoire	66–73	16
A.	Position du gouvernement du territoire	66–69	16
B.	Position de la Puissance administrante	70–71	17
C.	Mesures prises par l’Organisation des Nations Unies	72–73	18
	1. Comité spécial chargé d’étudier la situation en ce qui concerne l’application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	72	18
	2. Assemblée générale	73	18

I. Historique

1. Les îles Vierges américaines¹ sont un territoire non autonome administré par les États-Unis d'Amérique. Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à environ 1 600 kilomètres au sud-est de Miami et 75 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de trois grandes îles (Sainte-Croix, Saint-John et Saint-Thomas) et d'une plus petite (Water Island), placée en 1996 par le Ministère de l'intérieur des États-Unis sous la juridiction du gouvernement du territoire. La capitale, Charlotte Amalie, est située sur l'île de Saint-Thomas. Les îles Vierges américaines ont été territoire danois de 1754 à 1917, date à laquelle elles ont été achetées pour 25 millions de dollars par les États-Unis d'Amérique. Les responsabilités du Secrétaire d'État à l'intérieur concernant le territoire sont assumées par le Bureau des affaires insulaires.

2. En 2006, la population du territoire était de 108 605 habitants, dont environ 4 250 à Saint-John et le reste presque également réparti entre Saint-Thomas et Sainte-Croix. Environ 50 % des habitants ont moins de 35 ans. Soixante-dix-huit pour cent sont noirs, 10 % blancs et 12 % appartiennent à d'autres catégories².

3. Les îles Vierges américaines sont un territoire des États-Unis non constitué en État. Après l'adoption par la Puissance administrante de la Loi organique [Organic Act of Virgin Islands (1936)], révisée en 1954, une certaine autonomie interne a été accordée au territoire pour les affaires locales. Le pouvoir exécutif est détenu par un gouverneur qui, depuis 1970, est élu au suffrage universel sur la même liste électorale que le Lieutenant-Gouverneur, pour un mandat de quatre ans. Un gouverneur peut rester en fonctions pendant deux mandats consécutifs; il peut ensuite être réélu après un intervalle de quatre ans. Sur l'avis de l'Assemblée, et avec son assentiment, le Gouverneur nomme les responsables des différents services administratifs; il a le pouvoir d'approuver les lois ou d'y mettre son veto et de prendre des décrets. S'agissant des affaires nationales, le territoire élit un délégué qui le représente au Congrès des États-Unis et peut voter dans les commissions.

II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

A. Généralités

4. Depuis la révision, en 1954, de la Loi organique des îles Vierges par la Puissance administrante, il a été tenté à quatre reprises de remplacer cette loi par une constitution locale approuvée par la population du territoire, qui préciserait le fonctionnement des mécanismes internes de l'administration. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976, aucune des quatre tentatives n'a abouti. En ce qui concerne le statut politique du territoire, le premier et seul référendum sur un éventail de choix politiques a eu lieu en 1993. Cependant, 27 % seulement des inscrits se sont exprimés et 80,3 % d'entre eux se

¹ Les renseignements figurant dans le présent document proviennent de sources publiées, y compris par le gouvernement du territoire, ou ont été transmis au Secrétaire général par la Puissance administrante en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies.

² Bureau des affaires insulaires (www.pacificweb.org); Central Intelligence Agency des États-Unis, *The World Factbook*, 2007.

sont prononcés en faveur du maintien du statut actuel. Moins de 50 % de l'électorat ayant participé au scrutin, les résultats n'ont pas été validés.

5. En octobre 2004, le Gouverneur alors en poste, Charles W. Turnbull, a promulgué la loi instituant la cinquième Convention constitutionnelle, cinquième tentative pour rédiger une constitution locale. Cette Convention devait rassembler 30 délégués locaux désignés lors d'une élection organisée spécialement à cet effet en février 2006. Elle devait remettre un projet de constitution au Gouverneur, qui l'aurait ensuite soumis au Président des États-Unis. Une fois approuvé par le Congrès des États-Unis, le document aurait fait l'objet d'un référendum visant à le ratifier². Dans son discours de 2005 sur l'état du territoire, l'ancien Gouverneur Turnbull a appuyé cette proposition, qui était selon lui peut-être le meilleur moyen de doter le territoire de sa propre constitution³. En décembre 2005, l'Assemblée du territoire a décidé de reporter l'établissement de la Convention jusqu'en juillet 2007, indiquant qu'il fallait davantage de temps pour tout préparer comme il convenait⁴.

6. Lors du séminaire régional pour les Caraïbes sur la décolonisation, qui s'est déroulé en mai 2005, la Présidente de l'Association des îles Vierges américaines pour les Nations Unies, Judith Bourne, a réaffirmé qu'il convenait de disposer d'informations et de renseignements faisant autorité sur les questions relatives au statut international des territoires non autonomes et sur les options en matière d'autodétermination offertes à leurs populations. Elle a noté que même si la loi instituant la cinquième Convention constitutionnelle semblait suggérer un acte d'autodétermination, la loi fédérale disposait clairement qu'aucune constitution adoptée par les îles Vierges américaines ne pourrait affecter leur statut de « territoire ou autre possession » des États-Unis, auquel faisait référence la clause territoriale de la Constitution américaine. Les lois 94-584 et 96-597 des États-Unis, en date respectivement des 21 octobre 1976 et 24 décembre 1980, spécifiaient qu'une telle constitution devrait reconnaître la souveraineté des États-Unis sur les îles Vierges [...] et la primauté des dispositions de la Constitution, des traités et des lois des États-Unis applicables aux îles Vierges, [...] notamment celles de la [...] Loi organique révisée des îles Vierges, [...] qui n'ont pas trait à l'autonomie, et en tenir compte⁵.

7. Le document de travail de 2005 (A/AC.109/2005/9) comporte des renseignements sur les questions juridiques. Un fait nouveau s'est cependant produit en décembre 2006, puisque pour la première fois, la Cour suprême des îles Vierges américaines a investi des juges. Depuis 1984, le territoire était habilité à créer une cour suprême, ce qui n'a pourtant été fait qu'après que le Gouverneur Turnbull eut promulgué la loi correspondante en octobre 2004. Selon le Président du Barreau des îles Vierges américaines, Amos Carty, une fois la Cour suprême en place, le Gouvernement fédéral n'interviendra plus dans le système judiciaire pour les questions juridiques exclusivement locales⁶.

³ Discours sur l'état du territoire prononcé par le Gouverneur Charles W. Turnbull le 31 janvier 2005 et reproduit dans son intégralité dans le *St. Thomas Source* le 1^{er} février 2005 (www.onepaper.com/stthomasvi).

⁴ *The Virgin Islands Daily News*, 23 décembre 2005.

⁵ Pour un résumé de la déclaration, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 23 (A/60/23)*, chap. II., annexe, par. 37.

⁶ www.caribbeanetnews.com, 21 décembre 2006.

B. Dernières élections et évolution de la situation politique

8. En novembre 2006, le candidat du Parti démocrate, John deJongh, a été élu Gouverneur au deuxième tour des élections, avec 57 % des voix, face au candidat du Parti indépendant. Donna M. Christensen, également membre du Parti démocrate, a été réélue pour un sixième mandat de deux ans au poste de représentante des îles Vierges américaines au Congrès des États-Unis, avec 63 % des suffrages. En janvier 2007, M^{me} Christensen a pris la présidence du Sous-comité des affaires insulaires, relevant du Comité des ressources naturelles⁷ de la Chambre des représentants.

9. En janvier 2007 également, la Chambre des représentants des États-Unis a redonné aux représentants des territoires auprès du Congrès américain le droit de participer à certains votes pendant les séances. Ce changement a une valeur toute symbolique puisque les représentants des territoires participent uniquement aux votes sur les amendements lors des séances et ne peuvent pas prendre part aux votes sur les projets de loi⁸. Les représentants des îles Vierges et d'autres territoires des États-Unis ont néanmoins salué le rétablissement du droit de vote, qui leur offre la possibilité de faire entendre la voix de leurs mandants dans le cadre du processus législatif⁹.

10. À l'issue des dernières élections législatives, tenues le 2 novembre 2004, sur les 15 sénateurs élus, ont obtenu des sièges 10 démocrates, 3 membres du Mouvement des citoyens indépendants et 2 indépendants. Les résultats semblaient donner une confortable majorité aux démocrates à l'Assemblée, mais trois sénateurs démocrates ont rompu avec leur parti après les élections et se sont joints au Mouvement des citoyens indépendants et aux membres indépendants pour créer la Majorité de consensus¹⁰. Les prochaines élections législatives se dérouleront en novembre 2008.

11. Lors de son discours de janvier 2007 sur l'état du territoire, le Gouverneur deJongh a qualifié la situation du territoire de préoccupante et de fragile, tout en soulignant qu'elle devait évoluer. Il a évoqué le déficit budgétaire structurel, la pauvreté, la criminalité, la dégradation des infrastructures et la qualité insuffisante des soins de santé et de l'éducation. À propos des relations avec le Gouvernement fédéral, le Gouverneur deJongh s'est prononcé en faveur d'une constitution pour les îles Vierges, et il a critiqué l'intervention inopportune du Gouvernement fédéral dans les affaires du territoire. Il a toutefois clairement indiqué que la meilleure façon d'éviter la mainmise du Gouvernement fédéral sur le territoire était d'améliorer l'efficacité de l'administration et l'application des textes réglementaires locaux et fédéraux¹¹. Lors d'une réunion à Washington, le 28 février 2007, avec le Groupe interorganismes sur les régions insulaires (IGIA), au cours de laquelle les gouverneurs et d'autres participants ont pu exposer leurs priorités à plusieurs responsables du Gouvernement fédéral, le Gouverneur deJongh a indiqué combien il souhaitait instaurer une relation très différente entre le territoire et le Gouvernement fédéral. « Je suis bien conscient que nos rapports avec les agences fédérales sont restés sans effet, mais mon objectif est de veiller à ce que nous parvenions à mettre

⁷ Ibid., 1^{er} février 2007.

⁸ *The New York Times*, 25 janvier 2007.

⁹ *Pacific Magazine*, www.pacificmagazine.net/news, 26 février 2007.

¹⁰ *The Virgin Islands Daily News*, 24 novembre 2004.

¹¹ Discours sur l'état du territoire, 22 janvier 2007, www.governordejongh.com.

un terme à la fédéralisation de l'administration locale, et je veux savoir ce qu'il va falloir faire pour y parvenir », a-t-il déclaré. Il a également précisé que son administration se plierait aux audits requis et répondrait aux préoccupations des agences fédérales, tout en réaffirmant que l'administration locale et le Gouvernement fédéral devaient collaborer¹².

12. Le Conseil interîles Vierges a tenu sa troisième réunion en octobre 2006 à Saint-Thomas, sous la présidence de l'ancien Gouverneur Turnbull et du Ministre principal Orlando Smith des îles Vierges britanniques. Il a examiné les moyens de renforcer les liens entre les deux territoires et un certain nombre de questions communes, comme le maintien de l'ordre et les transports interinsulaires¹³.

III. Budget

13. La précarité de la situation budgétaire du territoire à la fin des années 90 et les mesures prises aux niveaux local et fédéral pour éviter la faillite ont été décrites en détail dans de précédents documents de travail (A/AC.109/2001/3, par. 13 à 17 et A/AC.109/2002/4, par. 13 à 17). Depuis 2000, le budget du territoire est approuvé dans le cadre du Plan stratégique 2000-2005 du Bureau des affaires insulaires qui, entre autres, demande à toutes les administrations insulaires chargées de la mise en œuvre des plans à long terme d'améliorer leur gestion financière d'ici à 2005. Selon l'ancien Gouverneur, son administration s'était efforcée sans relâche de redynamiser et de renforcer les relations avec le Gouvernement fédéral en achevant des vérifications comptables réclamées depuis longtemps et en faisant en sorte que l'administration locale applique les normes de vérification fédérales. Selon le Secrétaire à l'intérieur des États-Unis¹⁴, la confiance regagnée par les îles Vierges auprès des agences fédérales aurait abouti à une augmentation des subventions fédérales d'environ 50 % depuis 1999, pour atteindre 282 millions de dollars en 2004.

14. Cependant, d'après un rapport récemment publié le Government Accountability Office (Office gouvernemental des comptes) des États-Unis, le Ministère de l'intérieur américain devrait aider davantage les territoires se heurtant à des difficultés pour assurer leur gestion financière. Ce rapport évoque les graves problèmes auxquels doivent faire face les îles Vierges américaines en matière de responsabilité économique, budgétaire et financière, et il recommande de redoubler d'efforts en vue d'améliorer la communication de l'information financière, grâce à la coordination avec les responsables d'autres agences fédérales chargées d'allouer des subventions¹⁵.

15. Le Gouvernement s'emploie actuellement à créer un service d'audit interne et à mettre au point un nouveau système de gestion financière¹⁶. Il faut mener des audits budgétaires des fonds d'origine fédérale afin de se conformer aux lois comptables fédérales et d'éviter que le territoire ne perde le bénéfice des fonds

¹² www.caribbeanetnews.com, 2 mars 2007.

¹³ Ibid., 21 octobre 2006.

¹⁴ Gale Norton, Secrétaire à l'intérieur (voir <http://www.businessopportunitiesconference.com>), 24 septembre 2004.

¹⁵ Ministère de l'intérieur : *Major Management Challenges, Government Accountability Office*, www.gao.gov, 16 février 2007.

¹⁶ *St. Thomas Source*, 26 juillet 2005.

fédéraux au titre de la loi sur l'audit unique. L'audit de l'exercice budgétaire 2005 devrait s'achever en mai 2007, et le territoire aura alors une année de retard¹⁷.

16. D'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, le budget de l'exercice 2007 a été approuvé à hauteur de 650 millions de dollars.

IV. Économie

A. Généralités

17. En 2006, le produit intérieur brut (PIB) par habitant des îles Vierges américaines était de 18 652 dollars, soit moins de la moitié du PIB moyen par habitant du territoire continental des États-Unis¹⁸. Le PIB a crû de 3,2 % en 2005 et selon les estimations, il aurait augmenté de 3,6 % en 2006. La croissance en 2006 serait liée à l'amélioration de la gestion macroéconomique et à des recettes fiscales record découlant du prix élevé du pétrole, des investissements des entreprises et de l'essor du marché immobilier¹⁹.

18. D'après l'ancien Gouverneur, l'un des éléments clefs du plan de redressement budgétaire du territoire était le renforcement du programme d'incitation fiscale de la Commission de développement économique. Responsable de la promotion du développement et de la diversification de l'économie du territoire, la Commission applique ce programme depuis 2001 en vue d'inciter de nouvelles entreprises à s'installer aux îles Vierges²⁰. Jusqu'en 2005, environ un tiers du total des recettes provenant des impôts sur le revenu, soit 127 millions de dollars, et près de 8,5 % des emplois – soit 3 000 postes – étaient liés à ce programme. La nouvelle législation fiscale fédérale, qui soumet le programme à des conditions plus strictes, a toutefois pesé sur les recettes du territoire. Dans une étude que lui avait confiée le précédent gouvernement, la société PricewaterhouseCoopers a estimé que les pertes fiscales se situeraient entre 83 et 100 millions de dollars et que de 2 000 à 2 300 emplois risquaient d'être perdus d'ici à 2007²¹. Néanmoins, une réglementation récente du Trésor américain, entrée en vigueur le 14 novembre 2006, a assoupli les règles régissant les conditions de résidence visées dans la législation fiscale, ce qui pourrait dissiper certaines inquiétudes et permettre à la Commission de développement économique de trouver un nouveau souffle¹⁹.

19. En ce qui concerne le commerce, le territoire est dispensé de l'application de la loi Jones, qui exige que le transport de marchandises entre des ports américains se fasse sur des bâtiments battant pavillon des États-Unis. Il bénéficie également d'autres privilèges commerciaux dans le cadre de ses relations avec la Puissance administrante.

¹⁷ Information communiquée par la Puissance administrante.

¹⁸ www.caribbeannetnews.com, 21 février 2007.

¹⁹ *States Virgin Islands Economic Review and Industry Outlook*, Bureau de recherche économique des îles Vierges américaines, www.usviber.org, décembre 2006.

²⁰ Office de développement économique des îles Vierges américaines, www.usvieda.org/EDC.

²¹ *PricewaterhouseCoopers*, « Economic impact of H.R.4520 on United States Virgin Islands », 12 janvier 2005 (voir www.pwc.com).

B. Secteurs économiques

1. Agriculture et pêche

20. Au début de 2005, la Division de la pêche et de la faune sauvage du Département de la planification et des ressources naturelles a tenu des réunions publiques sur un projet de plan de gestion aux fins de la conservation des ressources halieutiques et marines du territoire. Le plan comprend des informations sur la répartition et l'abondance des principales espèces, une description de l'emplacement et de la situation des habitats clés, une description des grands problèmes que sont la pollution, la surexploitation des fonds de pêche et la dégradation de l'habitat, et des propositions de mesures de conservation nécessaires et prioritaires²².

21. Au début du mois de mai 2005, le Conseil de gestion des pêcheries antillaises a adopté de nouvelles réglementations en matière de pêche s'inspirant des informations fournies par les pêcheurs du territoire, interdisant notamment la pêche de certaines espèces et limitant les zones de pêche²³. En octobre 2005, une subvention fédérale de presque 350 000 dollars a été approuvée pour l'Association des pêcheurs de Saint-Thomas en vue de recueillir des données sur le milieu biologique marin du territoire et les effets de la pollution et des sédiments charriés par les eaux de ruissellement²⁴. En décembre 2005, le Conseil s'est réuni de nouveau pour examiner les stratégies et les nouvelles réglementations à adopter au cours des deux années suivantes pour prévenir la surpêche tant dans les eaux territoriales que dans les eaux fédérales²⁵.

2. Production manufacturière et industrie

22. Les mesures d'incitation en faveur de la production manufacturière relèvent d'un régime commercial qui confère des avantages exceptionnels aux îles Vierges américaines. Les articles assemblés dans le territoire peuvent être exportés en franchise de droits vers les États-Unis, même si les composants étrangers taxables représentent jusqu'à 70 % de leur valeur. Les autres mesures incitatives comprennent notamment une exonération de 90 % des impôts locaux sur le revenu des sociétés pendant 10 à 15 ans pour les nouvelles entreprises manufacturières.

23. En 2006, le secteur manufacturier a affiché une forte croissance. Le volume et la valeur des exportations de pétrole raffiné, qui se placent en tête des exportations du territoire, ont sensiblement augmenté, tandis que dans l'industrie manufacturière, le nombre d'emplois a crû de 9 %, passant de 2 170 en 2005 à 2 366 en 2006¹⁹.

24. Le secteur industriel reste dominé par la raffinerie Hovensa L.L.C., la troisième plus grande de l'hémisphère occidental et la huitième du monde. Située à Sainte-Croix, elle produit 500 000 barils de pétrole raffiné par jour et elle est détenue en propriété par Amerada Hess et Petróleos de Venezuela.

25. L'industrie du rhum a continué de produire des recettes fiscales record pour le gouvernement. Ce gain est un résultat direct d'un abattement fiscal adopté par le Congrès en 1999, qui a expiré le 31 décembre 2005.

²² *The Virgin Islands Daily News*, 6 avril 2005.

²³ *Ibid.*, 4 mai 2005.

²⁴ *St. Thomas Source*, 25 octobre 2005.

²⁵ *The Virgin Islands Daily News*, 15 décembre 2005.

26. Tout en continuant de s'efforcer d'obtenir une prorogation permanente de cet abattement, le gouvernement espère que celui-ci deviendra bientôt rétroactif. Avec ses partenaires de l'industrie du rhum, l'administration s'emploie également à proroger la protection tarifaire aussi longtemps que possible, à mieux faire connaître le rhum des îles Vierges et à accélérer l'évolution vers la production et la vente de rhums de qualité supérieure qui ne soient pas vulnérables aux tarifs douaniers²⁶. Pendant l'exercice budgétaire 2006, une quantité record de 29,1 millions de litres de rhum brut a été expédiée aux États-Unis, soit 17 % de plus qu'en 2005¹⁹.

27. Dans le cadre du budget de 2006, des fonds avaient été affectés à l'Office de développement économique afin de promouvoir le programme de la Commission de développement économique auprès de diverses industries inexistantes sur le territoire. Les compagnies manufacturières étaient tout particulièrement visées car elles pouvaient contribuer à diversifier l'économie, à renforcer la concurrence et à fournir davantage d'emplois bien payés.

3. Bâtiment

28. Le secteur du bâtiment a connu une croissance de près de 15 % en 2006, du fait de la construction de grands hôtels, de la réfection et du développement des routes, des logements et des ports et de l'aménagement de biens immobiliers commerciaux et résidentiels¹⁹.

29. Ce secteur devrait se développer encore pendant l'exercice budgétaire 2007 grâce à la mise en œuvre de plusieurs projets d'équipement, comme l'ouverture à Saint-Thomas d'une bibliothèque et d'une discothèque régionales et la construction de logements abordables et de routes¹⁹.

30. En 2005, l'Assemblée du territoire a examiné un certain nombre de demandes de rezonage devant permettre la construction de complexes commerciaux et de logements. Elle a appuyé des projets de construction de logements abordables, destinés en particulier aux familles à faible et à moyen revenus. Les travaux ont débuté en juin 2005 et se sont poursuivis tout au long de 2006.

4. Tourisme

31. Le secteur du tourisme, industrie la plus importante des îles, a connu en 2006 une croissance plus modérée qu'au cours des deux années précédentes. Au total, 2 574 894 visiteurs se sont rendus dans les îles cette année-là¹⁷. Le nombre de personnes arrivées par avion a légèrement augmenté, tandis que celui de passagers arrivés par bateau de croisière a diminué de 2,4 % pendant l'exercice budgétaire 2006, bien que le secteur des croisières ait connu un début de reprise au dernier trimestre¹⁹.

32. Depuis janvier 2007, la compagnie aérienne américaine Northwest Airlines assure une liaison directe entre Détroit et Saint-Thomas²⁷. En 2005, deux autres compagnies américaines, Delta et Spirit, avaient commencé à offrir des vols à destination de Sainte-Croix et de Saint-Thomas. D'après l'ancien Gouverneur Turnbull, l'augmentation du nombre de vols a permis au territoire d'accueillir davantage de réunions d'affaires et de conférences²⁶. Le Département du tourisme

²⁶ Discours sur l'état du territoire, 30 janvier 2006 (www.onepaper.com/stthomasvi).

²⁷ www.caribbeannetnews.com, 11 août 2006.

du territoire continue de mener une campagne de publicité complètement intégrée pour promouvoir le tourisme à Sainte-Croix.

C. Secteur financier

33. Les sociétés de services financiers, dont bon nombre sont des bénéficiaires du programme de la Commission de développement économique, ont joué un rôle important dans l'économie du territoire. Le secteur a cependant connu un ralentissement en 2006, et la croissance de l'emploi n'a pas atteint 1 %. D'après le Bureau de recherche économique des îles Vierges américaines, la stagnation du secteur financier est essentiellement due à l'adoption en 2004 de la loi sur la création d'emplois américains, qui a soumis l'obtention du statut de résident dans le territoire à des critères supplémentaires. Ces changements ont mis en péril le statut de nombreux bénéficiaires du programme d'allégement fiscal appliqué par la Commission de développement économique du territoire pour inciter les entreprises à s'y installer. Un certain nombre de sociétés ont depuis cessé leurs activités, ce qui a entraîné une réduction substantielle des recettes fiscales perçues par le territoire¹⁹.

34. En janvier 2006, l'ancien Gouverneur Turnbull a annoncé la création pour deux ans d'un groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité de l'établissement d'une bourse dans les îles Vierges.

35. En septembre 2006, la société Standard & Poor's a procédé pour la deuxième fois à la notation des obligations de premier rang émises par le territoire. Cette notation permet au Gouvernement d'obtenir des financements aux taux d'intérêt les plus favorables et d'émettre des obligations non liées à des recettes fiscales spécifiques²⁸. Le territoire est ainsi parvenu à réduire de 6 millions de dollars les coûts relatifs à l'assurance caution¹⁹.

D. Transports et communications

36. Les îles disposent de cinq appontements principaux qui peuvent accueillir des navires de croisière et certains navires de guerre. Trois de ces appontements – South Shore, Gallows Bay et Frederiksted – se trouvent à Sainte-Croix et les deux autres à Saint-Thomas, à savoir les installations de Crown Bay, exploitées par un organisme public semi-autonome, la Régie portuaire des îles Vierges, et la West Indian Company, propriété des îles.

37. La Régie portuaire gère deux aéroports internationaux, celui de Cyril E. King, à Saint-Thomas, et celui de Henry E. Rohlsen, à Sainte-Croix. Pour ce qui est des transports publics dans le territoire, les États-Unis ont alloué 2,4 millions de dollars à la modernisation des services de cars VITRAN dans les îles²⁹.

38. Le 29 juillet 2005, le Congrès a adopté une loi sur les routes et les transports qui affectait 115 millions de dollars aux routes du territoire et prévoyait notamment des crédits pour deux projets de route « spéciaux » sur Saint-Thomas et Sainte-Croix. Le projet de loi modifiait également la désignation du territoire s'agissant du financement des transports en commun par les autorités fédérales. Le territoire a

²⁸ www.caribbeannetnews.com, 12 septembre 2006.

²⁹ *St. Thomas Source*, 27 septembre 2004.

obtenu le statut de zone urbanisée, ce qui lui permettra de recevoir dans les années à venir un financement plus important pour ses transports en commun.

E. Services publics de distribution, eau et assainissement

39. L'électricité est produite par des centrales thermiques alimentées par des combustibles d'importation. La Régie des eaux et de l'électricité des îles Vierges compte environ 47 000 clients. Ces dernières années, l'augmentation du coût du pétrole, les difficultés d'approvisionnement à l'échelon mondial, les incertitudes géopolitiques et la baisse du dollar ont entraîné une hausse des prix de l'essence, de l'électricité et de l'eau³⁰. Pour empêcher les tarifs des services publics de s'envoler et atténuer les pertes financières, la Régie a commencé à réfléchir aux moyens d'améliorer son efficacité et à opter pour d'autres sources d'énergie renouvelables³¹. Des efforts ont également été entrepris pour trouver un autre fournisseur d'énergie³².

40. Les réserves en eau douce étant limitées, l'eau salée est largement employée pour toutes les utilisations non domestiques, y compris la lutte contre les incendies et l'évacuation des eaux usées. Pour les besoins des ménages, la Régie des eaux et de l'électricité dessale l'eau de mer et recueille les eaux pluviales. L'usine de dessalement de Saint-Thomas produit environ 16 000 m³ d'eau douce par jour. Le reste de l'approvisionnement est assuré par des puits, notamment à Sainte-Croix. Compte tenu du coût élevé de l'eau, la consommation quotidienne moyenne est d'environ 180 litres par personne, soit environ un tiers de la moyenne des États-Unis.

V. Questions militaires

41. Comme en métropole, la sécurité nationale est devenue une préoccupation majeure dans le territoire. Le précédent Gouverneur avait approuvé l'allocation de plus de 200 000 dollars aux opérations de sécurité nationale dans le cadre du budget de 2006³³. Son gouvernement avait également demandé le retour des garde-côtes afin d'endiguer l'afflux d'immigrants illégaux, et il était favorable à la présence permanente sur les îles de services de douane et de police des frontières des États-Unis³.

42. La Garde nationale des îles Vierges a déployé plus de 300 gardes en Iraq, en Afghanistan et à Guantanamo (Cuba). Des soldats avaient également été déployés pour des missions humanitaires en Haïti et des opérations de secours en Louisiane (États-Unis) après le passage des ouragans Katrina et Rita²⁶.

³⁰ *The Virgin Islands Daily News*, 11 juillet 2005.

³¹ *St. Thomas Source*, 14 et 22 juin 2005.

³² *Ibid.*, 30 novembre 2005.

³³ *Ibid.*, 15 juillet 2005.

VI. Situation sociale

A. Emploi

43. Les employeurs des îles Vierges américaines doivent se conformer à la législation du travail, tant la législation fédérale que celle du territoire et, notamment, à celle relative au salaire minimum, à l'hygiène professionnelle et aux normes de sécurité, ainsi qu'aux cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage. Ces dernières années, le Gouvernement a mis l'accent sur la réduction de l'emploi dans les trois secteurs de l'administration, tout en encourageant la création de nouveaux emplois par des entreprises et des investissements privés. Le taux de chômage, qui atteignait 7,4 % en 2005, n'était que de 6,2 % en 2006¹⁷.

44. En 2006, le territoire a reçu du Ministère du travail des États-Unis une subvention d'un montant de 75 000 dollars pour améliorer son système d'allocation de chômage. Les fonds devraient aider le Gouvernement à prévenir le problème des prestations versées indûment et à recouvrer ces dernières, ainsi qu'à promouvoir la réinsertion rapide des chômeurs dans le monde du travail³⁴.

45. Bien que le coût de la vie dans le territoire ait augmenté au cours des huit dernières années, les salaires dans le secteur privé n'ont pas progressé au même rythme que l'inflation et se trouvent en net décalage avec les conventions collectives et les normes nationales³⁵.

46. Dans le secteur public en revanche, l'amélioration de la situation financière a permis au Gouvernement d'accroître les salaires des fonctionnaires en 2006. Environ 116 millions de dollars ont été consacrés au relèvement des salaires des employés de l'administration centrale titulaires et non titulaires, des employés de l'Université des îles Vierges et des retraités tout au long de l'année en cours. Environ 85 % de ces augmentations de salaire bénéficieront aux employés titulaires syndiqués³⁶. Le salaire horaire minimum dans le territoire a augmenté de 50 cents en janvier 2006 et atteint 6,15 dollars en janvier 2007, lorsqu'une augmentation supplémentaire de 50 cents a pris effet³⁶. L'ancien Gouverneur Turnbull avait par ailleurs rapporté la réduction qui touchait depuis un an les salaires des employés de l'exécutif et approuvé des lois qui ont fait passer le salaire minimum annuel des fonctionnaires de 15 000 à 20 000 dollars à compter du 1^{er} janvier 2007⁴³⁷.

B. Éducation

47. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants âgés de 5 ans et demi à 16 ans. Le Département de l'éducation du territoire administre 15 écoles sur Saint-Thomas, 16 sur Sainte-Croix et 2 sur Saint-John. Selon les données du recensement de 2000, qui ont été publiées en février 2002, le nombre d'enfants scolarisés âgés de 3 ans et plus s'élevait à 32 119, dont 52,5 % dans l'enseignement élémentaire, 23,2 % dans le secondaire et 9 % dans l'enseignement universitaire ou postuniversitaire. Toujours selon ce recensement, 60,6 % des habitants âgés de

³⁴ Ibid., 2 octobre 2006.

³⁵ *The Virgin Islands Daily News*, 23 avril 2005.

³⁶ *St. Thomas Source*, 4 novembre 2005.

³⁷ *The Virgin Islands Daily News*, 7 décembre 2005.

25 ans et plus avaient achevé leurs études secondaires et 16 % avaient obtenu des diplômes d'un niveau égal ou supérieur à la licence.

48. En décembre 2005, la Fondation communautaire des îles Vierges américaines a publié un rapport qui a révélé que presque la moitié des jeunes du territoire âgés de 18 à 19 ans n'avaient pas de diplôme de l'enseignement secondaire et que 10 % des adolescents de 16 à 19 ans ne fréquentaient pas l'école ni ne travaillaient, chiffre légèrement supérieur au taux national de 9 %³⁷.

49. En février 2007, lors d'une conférence de presse, le Département de l'éducation des îles Vierges américaines a rendu public un bilan des progrès accomplis dans le domaine de la réforme de l'enseignement et des défis restant à relever. D'après ce document, les résultats obtenus par 16 des 33 écoles publiques locales étaient conformes aux objectifs fixés en matière d'aptitudes dans les domaines de la lecture et des mathématiques. Les notes obtenues par les élèves des septième, huitième et onzième années n'étaient pas aussi élevées que celles des élèves des troisième à sixième années. En raison de ces insuffisances, seules sept écoles du territoire sont parvenues à satisfaire aux normes annuelles de progrès décrites dans le manuel du Département relatif à la responsabilité³⁸.

50. Dans son discours de 2007 sur l'état du territoire, le Gouverneur de Jongh s'est engagé à mettre davantage l'accent sur le perfectionnement professionnel des enseignants et sur les résultats des élèves. Il a décrit les plans élaborés pour confier aux directeurs toute responsabilité en matière de gestion et leur permettre de mieux contrôler le recrutement des professeurs³⁹.

51. L'Accord d'application de trois ans conclu entre le territoire et le Ministère américain de l'éducation pour résoudre les problèmes de gestion des fonds et programmes d'éducation dans le territoire a expiré le 23 septembre 2005. Bien que le Gouvernement fédéral ait reconnu que le Département de l'éducation des îles Vierges avait fait des progrès non négligeables sur la voie de la réalisation des objectifs définis dans l'Accord, il n'était cependant pas parvenu à réaliser l'objectif le plus important, à savoir la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion financière, plus transparent, ni à désigner un nouveau gestionnaire des subventions fédérales censé traiter l'ensemble des subventions destinées à l'éducation jusqu'à ce que le nouveau système de gestion financière soit en place³⁹. Depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les subventions destinées à l'éducation ont été suspendues pour obliger le territoire à respecter ses obligations⁴⁰. D'après les renseignements fournis par la Puissance administrante, un nouveau gestionnaire des subventions fédérales a été désigné, ce qui va permettre de débloquer les subventions fédérales, dont le montant excède 30 millions de dollars.

52. L'Université des îles Vierges possède des campus sur Saint-Thomas et Sainte-Croix et compte quelque 2 500 étudiants à temps complet ou partiel. Elle propose des enseignements débouchant sur une licence dans 33 spécialités et des cycles du niveau de la maîtrise en éducation, gestion d'entreprises et administration publique. L'Université a amélioré ses résultats et obtenu 32 bourses de recherche en 2005, d'un montant supérieur à 14 millions de dollars. Elle a reçu 1,7 million de dollars d'aide fédérale pour mettre au point des programmes visant à renforcer l'éducation

³⁸ *St. Thomas Source*, 16 février 2007.

³⁹ *The Virgin Islands Daily News*, 23 juin 2005.

⁴⁰ *Ibid.*, 15 septembre 2005.

des Noirs-Américains ainsi que la deuxième tranche – d'un montant de 1,7 million de dollars – d'une subvention fédérale destinée à stimuler la recherche concurrentielle sur le territoire⁴¹.

C. Santé publique

53. Afin de remédier aux déficiences du système de santé, le Bureau des soins de santé primaire a recueilli des informations devant permettre d'établir un rapport sur les problèmes que connaissent les îles Vierges en matière de soins de santé, leurs besoins et les défis à relever. Ce rapport, qui a été établi par l'Université d'État de New York, a mis en évidence l'insuffisance d'agents sanitaires dûment formés, le manque de programmes d'éducation, le caractère limité des infrastructures de santé et l'existence de contraintes budgétaires. Le nombre d'agents sanitaires par habitant dans le territoire était généralement inférieur à celui des États-Unis et les agents étaient moins bien payés. Quelque 24 % de la population du territoire, soit 26 000 habitants, n'avaient pas d'assurance maladie et tant la limite annuelle des contributions fédérales au programme Medicaid du territoire que le pourcentage élevé de résidents non assurés avaient des répercussions financières sur les prestataires de soins, notamment en milieu hospitalier⁴².

54. Un nouveau centre de traitement des maladies cardiovasculaires est en train d'être construit à Sainte-Croix et devrait être achevé en octobre 2007. À l'issue des travaux, dont le montant s'élève à 24 millions de dollars, ce centre offrira aux résidents des îles Vierges américaines et britanniques des services et des soins cardiovasculaires⁴³.

55. En 2005, le territoire a continué de présenter le nombre de cas de VIH confirmés le plus élevé pour 100 000 citoyens des États-Unis, avec 862 personnes séropositives⁴⁴. Les responsables locaux de la santé publique s'efforcent de lutter contre la réprobation sociale et les préjugés liés au VIH/sida et de mieux éduquer et sensibiliser ceux qui ne procèdent pas à des tests ou ne se soignent pas. Le Département de la santé a revu et réorganisé son programme de lutte contre le VIH/sida. Grâce à des subventions fédérales s'élevant à 2,3 millions de dollars, il fait porter ses efforts sur l'intervention rapide et les programmes d'information des collectivités²⁶.

56. Le Département des services sociaux a continué de fournir des services aux résidents les plus nécessiteux du territoire. D'après le précédent Gouverneur, le succès du Département s'est traduit en cinq ans par une diminution de 70 % du nombre d'assistés sociaux, qui est passé de 2 900 personnes en 2000 à 496 en 2005²⁶. Le Département a également été chargé de coordonner les efforts déployés sur le territoire pour prévenir le problème des sans-abri chroniques, associé à la pauvreté, aux troubles psychiques et à la toxicomanie, et y mettre un terme. Des efforts ont été faits pour mettre la dernière touche à un plan d'action devant figurer dans le budget de l'exercice 2007²⁶⁻⁴⁵.

⁴¹ Ibid., 19 et 20 juillet 2005.

⁴² Ibid., 29 mai et 1^{er} août 2005.

⁴³ www.caribbeannetnews.com, 26 janvier 2007.

⁴⁴ Ibid., 8 décembre 2005.

⁴⁵ *The Virgin Island Daily News*, 19 mai 2005.

57. Le rapport susmentionné de la Fondation communautaire (voir par. 48) a montré que presque un tiers des enfants du territoire vivaient dans la pauvreté, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente et presque le double de la moyenne nationale de 18 %. Sainte-Croix comptait la proportion la plus élevée d'enfants vivant dans une famille dirigée par une mère célibataire (41 %), suivie par Saint-John (32 %) et Saint-Thomas (28,1 %). Quelque 10,7 % des enfants avaient un poids insuffisant à la naissance, c'est-à-dire qu'ils pesaient moins de 2,5 kilogrammes. Le poids à la naissance était directement lié à la survie, au développement et à la bonne santé générale d'un individu⁴⁶.

D. Droits de l'homme et questions connexes

58. Le document de travail de 2003 (A/AC.109/2003/1, par. 43) contient des renseignements sur les droits de l'homme et les questions connexes.

E. Criminalité et prévention du crime

59. Dans son discours de 2007 sur l'état du territoire, le Gouverneur deJongh a estimé que la criminalité faisait partie des principaux problèmes sociaux touchant le territoire. Il s'est solennellement engagé à recruter davantage de policiers et à donner la priorité au règlement des affaires criminelles en souffrance ainsi qu'au traitement des incidents liés à la violence familiale¹¹.

60. En février 2007, le Gouverneur a annoncé qu'il prévoyait d'élaborer un programme de lutte contre la criminalité et de nommer un nouveau directeur général de la police et deux chefs de la police de district. Au cours des trois années suivantes, des procureurs supplémentaires et une personne chargée de recruter des policiers seront engagés et formés, et un nouveau service de médecine légale sera construit. De plus, un nouveau service téléphonique 911 sera mis en place à l'échelon du territoire pour traiter les urgences⁴⁷.

61. La forte criminalité dans les îles Vierges américaines demeure toutefois un sujet de préoccupation.

VII. Environnement

A. Protection des ressources naturelles

62. Selon le rapport de l'Environmental Protection Agency sur l'état de l'environnement de la région 2, publié en 1998, l'écosystème des îles des Caraïbes est menacé non seulement par des catastrophes naturelles telles que les cyclones, mais également par les conséquences des activités humaines et, notamment, le traitement insuffisant des eaux usées, la réaffectation de vastes terrains à des usages autres qu'agricoles, le déboisement, la surexploitation des ressources halieutiques, ainsi que les activités liées au tourisme. Or, la protection de l'écosystème est indispensable si l'on veut préserver le tourisme. Dans son discours de 2007 sur

⁴⁶ Ibid., 7 décembre 2005.

⁴⁷ www.caribbeannetnews.com, 22 février 2007.

l'état du territoire, le Gouverneur deJongh a insisté sur la nécessité de protéger l'environnement tout en favorisant la croissance économique, en particulier dans le secteur du tourisme⁴⁸.

63. Il ressort toutefois d'une étude menée par la National Oceanic and Atmospheric Administration en août 2005 que les récifs coralliens du territoire sont soumis à au moins 10 catégories d'agressions, dont le changement climatique, la maladie, les orages tropicaux, l'urbanisation du littoral et les sédiments charriés par les eaux de ruissellement, la pollution côtière, le tourisme et les activités de loisir. Lors de sa réunion à Saint-Thomas, en octobre 2006, l'équipe spéciale des États-Unis chargée des récifs coralliens s'est penchée sur ces problèmes écologiques et elle a préconisé le renforcement des partenariats entre secteurs public et privé afin de lutter contre la dégradation des récifs coralliens⁴⁸.

64. En septembre 2005, le Trust for Public Land (Groupe de défense des terres domaniales), organisation sans but lucratif œuvrant en faveur de la conservation des terres, a annoncé qu'il prévoyait d'acquérir et de protéger 166 hectares de terrain sur l'île Saint-John, qui seraient alors rattachés au parc national des îles Vierges. Une fois cette acquisition menée à bien, le parc représentera 70 % de la superficie de l'île⁴⁹.

B. Préparation aux catastrophes

65. Outre qu'elles sont situées dans une zone à risques sismiques, les îles Vierges américaines essuient périodiquement des ouragans et des inondations. L'Agence fédérale de gestion des catastrophes (Federal Emergency Management Agency) a mis en place des programmes visant à réduire les risques, s'y préparer, y réagir et éventuellement réparer les dégâts par le biais de l'Agence de gestion des catastrophes des îles Vierges. En juillet 2006, celle-ci a assuré la formation de 60 bénévoles, qui interviennent en cas de situation d'urgence et sont chargés de participer aux opérations de relèvement et aux interventions d'urgence⁵⁰.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

66. À la 12^e séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le 16 juin 2006, un représentant des îles Vierges américaines a fait une déclaration (voir A/AC.109/2006/SR.12).

67. Le représentant a passé en revue les résolutions concernant le territoire adoptées par le Comité spécial depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement en 1999, et estimé que c'était leur non-application qui demeurait un obstacle majeur à la décolonisation.

⁴⁸ Communiqué de presse du Ministère de l'intérieur américain, 3 novembre 2006.

⁴⁹ www.caribbeannetnews.com, 25 septembre 2006.

⁵⁰ *St. Thomas Source*, 15 juillet 2006.

68. À la 6^e séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), le 6 octobre 2006 (voir A/C.4/61/SR.6), le représentant des îles Vierges américaines a fait observer que la non-application des résolutions continuait de retarder le processus de décolonisation.

69. Lors du séminaire régional pour le Pacifique sur la décolonisation, qui s'est tenu du 28 au 30 novembre 2006 à Yanuca (Fidji), le représentant du territoire a déclaré que la rédaction d'une constitution locale pour les îles Vierges américaines devrait précéder toute détermination d'un statut politique permanent. Il a indiqué qu'une constitution devait être élaborée dans le cadre de la législation de la Puissance administrante et eu égard au champ d'application de la clause territoriale de la Constitution des États-Unis. Il a également demandé que l'Organisation des Nations Unies continue de contrôler les progrès accomplis par le territoire sur la voie de la décolonisation⁵¹.

B. Position de la Puissance administrante

70. À la 6^e séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), le 6 octobre 2006 (voir A/C.4/61/SR.6), le représentant des États-Unis a soulevé une question de procédure au sujet de la demande faite par un résident des îles Vierges américaines de s'adresser à titre officiel à la Commission. Il a expliqué que les îles Vierges américaines étaient un territoire insulaire des États-Unis, et que le Gouvernement américain, en sa qualité de Puissance administrante, était donc seul compétent pour représenter les îles à l'étranger. Il a fait observer que le représentant des îles Vierges américaines n'était pas membre de la délégation des États-Unis et n'avait pas qualité pour prendre la parole à titre officiel. Il a toutefois ajouté que dans un souci de coopération et afin d'accélérer les importants travaux de la Commission, la délégation américaine ne s'opposerait pas à ce que le représentant prenne la parole devant la Commission, ajoutant cependant que cela ne devait pas être considéré comme le point de vue final de sa délégation à ce sujet.

71. Dans un courrier daté du 2 novembre 2006, adressé à un député des Samoa américaines, le Sous-Secrétaire d'État aux affaires législatives, Jeffrey T. Bergner, a décrit la position du Gouvernement américain vis-à-vis du statut des Samoa américaines et d'autres zones insulaires relevant des États-Unis. Il a fait observer que les relations politiques entre les zones insulaires et le Gouvernement fédéral constituaient des questions internes aux États-Unis et ne relevaient donc pas du Comité spécial de la décolonisation. Il a également précisé dans cette lettre que le Comité n'était pas habilité à modifier de quelque façon que ce soit la relation entre les États-Unis et ces territoires, et qu'il n'avait pas pour mission de faire participer les États-Unis à des négociations sur leur statut. Le Sous-Secrétaire d'État a en outre indiqué que, conformément aux obligations lui incombant en vertu de la Charte des Nations Unies de fournir régulièrement à l'Organisation des données statistiques et techniques concernant la situation économique, sociale et pédagogique dans le territoire, le Gouvernement fédéral présentait chaque année au Comité spécial de la

⁵¹ Voir Rapport du séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : priorités d'action, *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 23A* (A/61/23/Add.1).

décolonisation des documents actualisés sur les territoires des États-Unis, preuve manifeste de sa volonté de coopérer en tant que Puissance administrante. Les rapports annuels offraient en outre la possibilité de rectifier les renseignements erronés susceptibles d'avoir été communiqués au Comité spécial par d'autres sources. En 1960, l'Assemblée générale était convenue d'arrêter un ensemble de principes permettant de déterminer si un territoire était non autonome, et il faudrait que les États-Unis fournissent au Comité spécial des informations attestant du respect de ces principes avant que le Comité accepte de radier de la liste ces zones insulaires⁵².

C. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies

1. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

72. À sa 12^e séance, le 16 juin 2006, le Comité spécial de la décolonisation a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/AC.109/2006/L.9.

2. Assemblée générale

73. Le 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a adopté par 173 voix contre zéro, avec 4 abstentions, les résolutions 61/128 A et B. La section XI de la résolution 61/128 B est consacrée tout particulièrement aux îles Vierges américaines.

⁵² <http://samoanews.com>, 7 novembre 2007.